

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE DANS LA METROPOLE

Mise en place du *Pass Environnement* pour la journée du 18 avril 2019

Face à l'épisode de pollution aux particules fines intense et durable que connaît le territoire, la Préfecture du Nord a décidé de mettre en place la circulation différenciée demain, jeudi 18 avril 2019, sur Lille et ses communes limitrophes. Comme le Président Damien Castelain s'y était engagé, la Métropole Européenne de Lille active de son côté le *Pass Environnement* comme solution de déplacement alternative sur l'ensemble de son réseau de transports en commun (métro, bus, tramway et transports sur réservation).

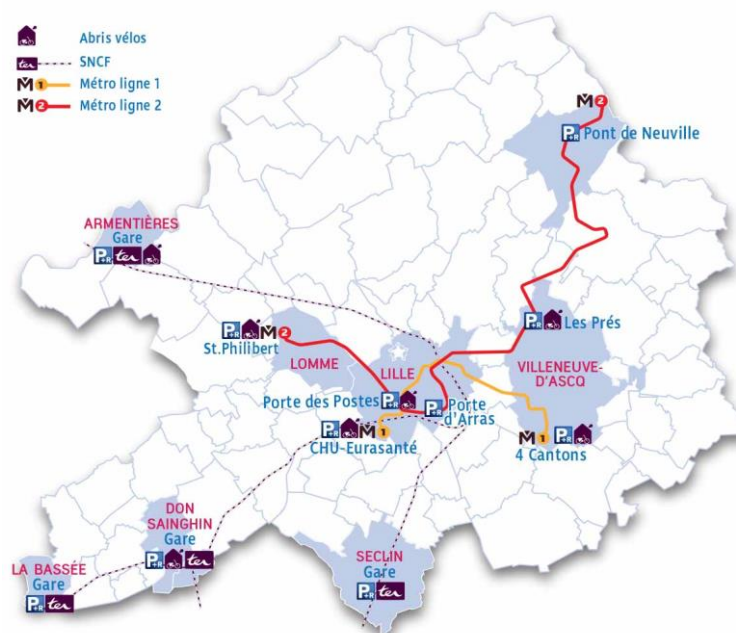
Cette mesure incitative permet, en achetant un *Pass Environnement* au prix d'un ticket unitaire (1,65€/jour), de voyager en illimité dans les transports en commun du réseau Ilévia (métro, bus, tramway et transports sur réservation).

Le *Pass Environnement* est en vente dans l'ensemble des points de vente Ilévia : en agences Ilévia, aux distributeurs, à bord des bus, dans les points Pass Pass, sur ilevia.fr et sur l'application Pass Pass Easy Card.

La Métropole Européenne de Lille invite également chaque métropolitain, dans la mesure de ses possibilités, à utiliser les transports en commun, les 11 parkings relais de la Métropole Européenne de Lille et à favoriser le covoiturage.



Les Parcs-Relais



À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contacts presse

Clarisse Neveu

M cneveu@lillemetropole.fr

T 03 20 21 65 88